

CHRISTIAN CAUGANT

EXPERT COMPTABLE
INSCRIT AU TABLEAU
DE L'ORDRE DE LA RÉGION D'AMIENS

COMMISSAIRE AUX COMPTES
MEMBRE DE LA COMPAGNIE
RÉGIONALE D'AMIENS



OFFICE DE TOURISME DE NOYON

Siège social : PLACE BERTRAND LABARRE

60400 NOYON

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

**A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DES SOCIÉTAIRES APPELÉS À STATUER
SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2013**

COMPIÈGNE - 4, rue Niepce - Les Tertiales - ZAC de Mercières - 60200 Compiègne
Tél. 03 44 30 50 20 - Fax 03 44 30 50 29 - E-mail : caugant.christian@wanadoo.fr

NOYON - 8 bis, place Saint-Jacques - 60400 Noyon
Tél 03 44 09 03 19 - Fax 03 44 09 44 37 - E-mail : ch-caugant.noyon@orange.fr

MEMBRE D'UNE ASSOCIATION AGRÉÉE, LE RÈGLEMENT DES HONORAIRES PAR CHÈQUE EST ACCEPTÉ. Siret : FR 65 333 506 517 00031

Le 20 Mai 2014

OFFICE DE TOURISME DE NOYON
Place Bertrand Labarre
60400 NOYON

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice du 1er Janvier 2013 au 31 Décembre 2013

SOMMAIRE

Pages

Rapport	1 - 2
Bilan Actif	3
Bilan Passif	4
Compte de Résultat	5
Annexe	6 à 16



RAPPORT DU COMMISSAIRE
AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 Décembre 2013 sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'OFFICE DE TOURISME DE NOYON tels qu'ils sont annexés au présent rapport.
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la Loi.
- la justification des appréciations

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Il nous appartient sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France, ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont au regard des règles et principes comptables français réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'OFFICE DE TOURISME DE NOYON à la fin de cet exercice.

II. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables retenus pour l'arrêté des comptes, ainsi que sur leur présentation d'ensemble.




Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. VÉRIFICATIONS ET INFORMATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la Loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les documents adressés aux sociétaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Compiègne
Le 20 Mai 2014


Christian CAUGANT
Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie Régionale d'Amiens


Bilan Actif

	Brut	Amortis. Dépréciation	Net au 31/12/2013	Net au 31/12/2012
ACTIF				
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles :				
- Fonds commercial				
- Autres	36 056,48	19 114,98	16 941,50	22 496,18
Immobilisations corporelles	44 748,12	23 348,51	21 399,61	27 137,34
Immobilisations financières (1)	15,00		15,00	15,00
Total de l'actif immobilisé	80 819,60	42 463,49	38 356,11	49 648,52
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours (autres que marchandises)				
Marchandises	11 324,98		11 324,98	10 700,53
Avances et acomptes versés sur commandes				
Clients et comptes rattachés (2)	1 595,00		1 595,00	
Autres créances (2) (3)	85 077,33		85 077,33	66 514,71
Capital souscrit et appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	136 867,40		136 867,40	159 582,31
Total de l'actif circulant	234 864,71		234 864,71	236 797,55
Comptes de régularisation (2) :				
- Charges constatées d'avance	5 397,00		5 397,00	
- Autres				
TOTAL GENERAL	321 081,31	42 463,49	278 617,82	286 446,07
(1) Dont à moins d'un an (brut)				
(2) Dont à plus d'un an (brut)				



 Bilan Passif

	Net au 31/12/2013	Net au 31/12/2012
PASSIF		
CAPITAUX PROPRES		
Capital		
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserves :		
- Réserve légale		
- Réserves réglementées		
- Autres réserves (1)	5 242,63	5 242,63
Report à nouveau	208 497,75	194 766,03
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	-9 331,68	13 731,72
Subventions d'investissement et provisions réglementées	4 072,32	6 132,06
Total des capitaux propres	208 481,02	219 872,44
AUTRES FONDS PROPRES		
Autres fonds propres		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques et charges		
DETTES		
Emprunts et dettes assimilées		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Fournisseurs et comptes rattachés	21 830,43	27 499,09
Autres dettes	47 031,37	39 074,54
Total des dettes (2)	68 861,80	66 573,63
Comptes de régularisation (2) :		
- Produits constatés d'avance	1 275,00	
- Autres		
TOTAL GENERAL	278 617,82	286 446,07
(1) Dont réserves statutaires ou contractuelles		
(2) Dont dettes et comptes de régularisation à plus d'un an (a)		66 573,63
(2) Dont dettes et comptes de régularisation à moins d'un an (a)	70 136,80	
(a) à l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		




Compte de résultat

	31/12/2013	31/12/2012
Produits d'exploitation		
Ventes de marchandises	24 906,19	32 879,69
Production vendue (biens)		
Production vendue (services)	79 648,27	79 217,97
Chiffre d'affaires net	104 554,46	112 097,66
<i>Dont à l'exportation</i>		
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation	258 813,72	245 698,28
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges	1 106,14	3 191,32
Autres produits (2)	14,87	1,59
Total	364 489,19	360 988,85
Charges d'exploitation		
Achats de marchandises	8 300,86	9 910,93
Variations de stock	-624,45	-4 183,86
Achats de matières premières et autres approvisionnements	887,10	
Variations de stock		
Autres achats et charges externes (1)	156 934,11	152 276,37
Impôts, taxes et versements assimilés	11 245,28	8 206,46
Salaires et traitements	131 088,61	128 208,11
Charges sociales	52 710,30	53 322,17
Dotations aux amortissements	14 500,14	11 373,86
Dotations aux dépréciations et provisions :		
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations		
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations		
- Pour risques et charges : dotations aux provisions		
Autres charges	18,10	3,72
Total	375 060,05	359 117,76
RESULTAT D'EXPLOITATION	-10 570,86	1 871,09
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun		
Produits financiers (2)	2 015,12	2 734,77
Charges financières		
Produits exceptionnels (2)	2 395,74	12 521,81
Charges exceptionnelles	3 032,68	3 160,95
Impôts sur les bénéfices	139,00	235,00
BENEFICE OU PERTE (3)	-9 331,68	13 731,72
(1) Y compris :		
- redevances de crédit-bail mobilier		
- redevances de crédit-bail immobilier		
(2) Reprises sur provisions et amortissements	0,63	112,19
(3) Compte tenu d'un résultat exceptionnel de	-636,94	9 360,86



Comptes annuels

Annexe



Règles et méthodes comptables

Présentation de l'annexe

Désignation de la société : ASS OFFICE DE TOURISME DE NOYON

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2013, dont le total est de 278 618 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant une perte de 9 332 euros.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2013 au 31/12/2013.

Aucun événement significatif postérieur à la clôture de l'exercice n'est à signaler.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2013 ont été établis suivant les règles et principes comptables français.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement. Il inclut également tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction des durées suivantes :

- * Concessions, brevets et logiciels : 1 an à 5 ans
- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise pratique l'amortissement dérogatoire pour bénéficier de la déduction fiscale des amortissements en ce qui concerne les immobilisations dont la durée d'utilisation comptable est plus longue que la durée d'usage fiscale.

Règles et méthodes comptables

Participations, titres immobilisés, valeurs mobilières

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation égale au montant de la différence est comptabilisée.

Stocks

A leur date d'entrée dans le patrimoine de l'entreprise, les stocks et en-cours sont enregistrés :

- à leur coût d'acquisition, pour les biens acquis à titre onéreux dans des conditions ordinaires (approvisionnements et marchandises),
- à leur coût de production, pour les biens produits (produits et en-cours).

Le coût d'acquisition des stocks comprend le prix d'acquisition y compris les droits de douanes et autres taxes non récupérables.

Les frais de transport, les frais de manutention et les charges de stockage sont également incorporés au coût d'acquisition des stocks mais uniquement s'ils sont significatifs.

Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits du coût d'acquisition des stocks.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

A l'arrêté des comptes le coût d'entrée est comparé à la valeur actuelle.

La valeur actuelle est égale à la valeur vénale (stock destiné à être vendu en l'état) ou à la valeur d'usage (stock devant entrer dans un processus de production).

Si la valeur actuelle est inférieure au coût d'entrée une dépréciation égale au montant de la différence est appliquée à ce dernier.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.



Faits caractéristiques

Faits essentiels de l'exercice ayant une incidence comptable

L'Office de Tourisme du Pays Noyonnais est soumis aux impôts commerciaux à compter du 1er janvier 2013.

Circonstances qui empêchent la comparabilité d'un exercice à l'autre

Du fait de la fiscalisation, certains comptes de charges et de produits ne correspondent pas avec ceux des exercices précédents.



 Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Valeurs brutes				
Immobilisations incorporelles	34 336	1 720		36 056
Immobilisations corporelles	43 260	1 488		44 748
Immobilisations financières	15			15
Total	77 612	3 208		80 820
Amortissements & provisions :				
Immobilisations incorporelles	11 840	7 275		19 115
Immobilisations corporelles	16 123	7 225		23 349
Total	27 963	14 500		42 463
ACTIF NET				38 356


Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions	1 720	1 488		3 208
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice	1 720	1 488		3 208
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions				
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice				



Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 92 069 euros et se ventile globalement de la façon suivante :

	Montant brut	Echéances à 1 an au plus	Echéances à plus de 1an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	1 595	1 595	
Autres	85 077	85 077	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	5 397	5 397	
Total	92 069	92 069	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Fournisseurs - RRR à obtenir	1 085
Divers - produits à recevoir	70 890
Total	71 975

 **Notes sur le bilan****Capitaux Propres****Composition du Capital Social**

Capital social d'un montant de 0,00 euros décomposé en 0 titres d'une valeur nominale de 0,00 euros.

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice		
Titres émis pendant l'exercice		
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice		



Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 70 137 euros et se ventile globalement de la façon suivante :

	Montant brut	Echéances à 1 an au plus	Echéances de 1 à 5 ans	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers				
Dettes Fournisseurs et comptes rattachés	21 830	21 830		
Dettes fiscales et sociales	47 031	47 031		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance	1 275	1 275		
Total	70 137	70 137		
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés sur l'exercice				

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - fact. non parvenues	8 933
Dettes provis. pr congés à payer	12 169
Charges sociales s/congés à payer	4 939
Etat - autres charges à payer	3 335
Total	29 376

 Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d'avance	5 397		
Total	5 397		

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
Produits constatés d'avance	1 275		
Total	1 275		



Autres informations

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

L'entreprise est bénéficiaire du dispositif Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi mis en place dans le cadre de la loi de finances rectificative 2012. Ce crédit d'impôt, applicable à compter du 1er janvier 2013, est calculé sur l'ensemble des rémunérations versées aux salariés au cours de l'année civile qui n'excèdent pas 2,5 fois le SMIC basé sur la durée légale du travail, augmentée, le cas échéant, des heures complémentaires ou supplémentaires.

Le taux du CICE est fixé à 4% pour 2013 et 6% à compter de 2014.

Le crédit d'impôt à recevoir au titre de la période du 01/01/2013 au 31/12/2013 s'élève à 738 Euros. Il a été comptabilisé au crédit du poste "Charges sociales". Le CICE ne constitue pas un produit imposable à l'impôt sur les sociétés et à la CVAE.

Le CICE porte sur les rémunérations versées aux salariés affectés aux activités non exonérées d'impôt sur les sociétés.

